



## JOGGING D'HIVER WAVRE MERCREDI 27 DÉCEMBRE 2023 RÈGLEMENT DE LA COURSE

### ARTICLE 1. ORGANISATEUR

Le jogging d'hiver est organisé par la ville de Wavre en collaboration avec l'a.s.b.l. Sport Pour Tous Wavre et Decathlon Wavre.

### ARTICLE 2. DATE

L'édition 2023 se déroulera le mercredi 27 décembre de 20h30 à 22h30.

### ARTICLE 3. PARCOURS

Le parcours est constitué de 2 boucles de 4 Km environ dans le centre de Wavre.  
Les coureurs s'inscrivent pour une et une seule distance : 4 ou 8 Km.

Le départ et l'arrivée sont situés à l'arrière de l'hôtel de ville

Le parcours est entièrement balisé et des signaleurs sont placés à tous les carrefours stratégiques.  
Le port d'une lampe frontale n'est pas nécessaire.

### ARTICLE 4. PÉRIMÈTRE D'ACCUEIL ET CONSIGNE

La zone d'accueil des participants à la course est définie selon le périmètre suivant : l'entrée des coureurs inscrits se fera via l'accès au parking des Carmes, rue de Nivelles. La sortie du site se trouvera à la sortie du parking des Carmes, rue du Chemin de Fer.

Une consigne est disponible à la salle des fêtes de l'hôtel de ville (accès par l'arrière) pour y déposer sacs et manteaux. Attention : aucun vestiaire n'est prévu.

### ARTICLE 5. RAVITAILLEMENTS

Un ravitaillement en eau et en thé est offert à l'arrivée.

### ARTICLE 6. PARTICIPANTS

La course est ouverte à toute personne, affiliée ou non, à partir de 8 ans minimum pour les 4 km, et de 12 ans minimum pour les 8 km.

Il appartient aux parents de ne pas exposer leurs enfants à un effort excessif et de les inscrire sur une distance qui correspond à leur capacité. Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagné d'un adulte.

Les chiens sont admis pour autant qu'ils soient habitués à courir aux côtés de leur maître au sein d'un peloton. Ils seront tenus en laisse avant, pendant et après la course et leur visibilité sera assurée dans le noir. L'organisateur se réserve le droit de refuser la participation d'un animal qui

lui semblerait présenter un risque pour les coureurs. Les coureurs accompagnés d'un chien partiront en queue de peloton pour ne pas gêner les coureurs.

#### ARTICLE 7. INSCRIPTIONS

Tarifs : 4€ (4 km) et 8€ (8 km). Frais d'inscription à ajouter : 1€.

Inscription obligatoire en ligne sur [www.ultratiming.be](http://www.ultratiming.be) jusqu'au 26 décembre à 20h. Aucune inscription sur place le jour J ne sera possible.

Les coureurs inscrits qui ne se présentent pas au départ ne peuvent prétendre à aucun remboursement

#### ARTICLE 8. RETRAIT DES DOSSARDS

Un dossard est obligatoire pour pouvoir participer à la course. Les dossards doivent être retirés chez Decathlon Wavre du 18 au 27 décembre à 16h. Le dossard doit être apposé sur la poitrine et le numéro ainsi que le nom du sponsor doivent être bien visibles. Ce dossard sera restitué en fin de course. Les coureurs qui ne se présentent pas au départ sont tenus de restituer au Decathlon Wavre le dossard qui leur aurait été remis.

#### ARTICLE 9. CHRONOMÉTRAGE

Le chronométrage est assuré par Ultratiming. Les temps de passage seront relevés à l'issue de chacune des 2 boucles.

#### ARTICLE 10. CLASSEMENT

Un classement sera établi pour chacune des 2 distances. Les coureurs seront classés uniquement pour la distance pour laquelle ils se sont inscrits. Les classements seront disponibles sur le site de Ultratiming dès le lendemain. Toute réclamation devra être introduite auprès des organisateurs dans les 48 heures.

#### ARTICLE 11. PRIX

Pour chacune des 2 distances, le premier homme, la première dame et le premier jeune (-12 ans pour le 4km et -16 ans pour le 8km) recevront un bon d'achat de 50€ offert par Decathlon Wavre et une entrée à la piste roller offerte par la Ville de Wavre (valeur 7€ pour les adultes et 5€ pour les enfants de 12 ans et moins). Les coureurs accompagnés d'un chien ne peuvent être primés.

#### ARTICLE 12. SÉCURITÉ ET ENCADREMENT

La Police de Wavre assure la sécurité sur tout le périmètre dédié à la course et veille à ce qu'aucun véhicule ne se retrouve sur la route des coureurs.

Sport pour Tous Wavre assure l'encadrement de la course sur l'ensemble du parcours.

Les coureurs sont tenus de respecter les injonctions des policiers et des signaleurs.

Le centre-ville sera réouvert à la circulation à partir de 22h30. Les coureurs qui seraient encore sur le parcours à ce moment seront invités à regagner les trottoirs et devront respecter le code de la route.

#### ARTICLE 14. RESPONSABILITÉS

Les coureurs courent sous leur propre responsabilité. Les enfants courent sous la responsabilité de leurs parents ou de l'adulte qui les accompagne. Par leur inscription les coureurs attestent être en bonne condition physique et aptes à la pratique du jogging. Il appartient à chacun de choisir la distance et le rythme qui lui convient.

L'organisateur met tout en œuvre pour assurer la sécurité des coureurs et décline toute responsabilité en cas de chute ou d'accident.

L'amicale des Corps de Sauvetage a.s.b.l. assurera l'assistance médicale pendant la course.

#### ARTICLE 15. DROIT À L'IMAGE ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Par leur participation, les coureurs renoncent temporairement à leur droit à l'image. Dans le cadre de la couverture de l'événement, ils autorisent la publication d'images, photos et vidéos sur lesquelles ils pourraient apparaître.

La Ville de Wavre, Sport Pour Tous Wavre asbl et Decathlon Wavre s'engagent à n'utiliser les données personnelles des inscrits que dans le cadre du Jogging d'hiver. Aucun usage commercial de ces données ne pourra être réalisé.